

PICHON, Pascal (ARS-BFC/BFC/DSP)

De: ALERTE
Envoyé: lundi 27 mars 2023 09:30
Cc: ALERTE
Objet: RE: [HEA] Destruction des médicaments à base de HEA issus des PSM

Bonjour,

Suite à plusieurs sollicitations de certains établissements directement auprès de l'ANSM, nous nous permettons de revenir vers vous concernant les médicaments à base d'HEA.

A la demande de l'ANSM et dans la suite du message ci-dessous, nous souhaitons vous confirmer que les médicaments à base d'HEA :

- **Issus des PSM** : ne nécessitent plus une conservation dans les PSM de vos établissements, et peuvent donc être détruits ;
- **Non issus des PSM** : doivent en revanche être conservés dans l'attente d'informations complémentaires de l'ANSM.

Nous vous remercions par avance pour la transmission, si vous le jugez utile, de ces clarifications auprès de vos établissements.

Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99 – 07 61 43 07 67

www.solidarites-sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

De : ALERTE

Envoyé : vendredi 24 février 2023 08:59

À :

Cc : ALERTE <alerte@sante.gouv.fr>

Objet : [HEA] Destruction des médicaments à base de HEA issus des PSM

Bonjour,

Nous revenons vers vous dans les suites des MINSANTE n°2022_68 du 30 septembre 2022 et de son REPLY du 25 octobre 2022 concernant les **médicaments à base d'hydroxyéthylamidon (HEA) issus des postes sanitaires mobiles (PSM)**.

Il vous avait été demandé de conserver ces produits périmés afin de sécuriser les activités des unités de thérapie cellulaire (UTC) et des banques de tissus.

L'ANSM, à l'initiative de cette demande, vient de nous confirmer que les stocks des UTC et des banques de tissus sont suffisants et ne nécessitent plus une conservation de ces produits dans les PSM de vos établissements, **et peuvent donc être détruits**.

Pour plus d'informations, vous trouverez ci-joint le courrier de l'ANSM.

Nous vous remercions pour le relai de ces informations auprès de vos établissements et pour votre mobilisation sur ce sujet.

Nous restons à disposition,
Bien cordialement,

CORRUSS

Centre Opérationnel de Régulation et de Réponse aux Urgences Sanitaires et Sociales

Ministère de la Santé et de la Prévention

14, Avenue Duquesne, 75007 Paris

Tél : 01 40 56 99 99 – 07 61 43 07 67

www.solidarites-sante.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
de la santé

Nos ministères agissent pour un développement durable.

Préservons l'environnement : n'imprimons que si nécessaire !